

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_12_252

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres En exercice : L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

- Titulaires : 38

Présents :

Date de convocation : 7 décembre 2022

- Titulaires : 31

- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Votants : 37

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Aline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme PELLETIER Céline)
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à M. DAVID Daniel)

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)

EXCUSÉS :

- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRETARIE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'ESPACE DE LOISIRS DU LAC DE CHASSENON GERE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : DECLARATION SANS SUITE

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU rappelle que la Communauté de Communes de VENDEE SEVRE AUTISE est gestionnaire d'un espace de loisirs attendant au Lac de Chassenon, situé sur le territoire de la Commune de XANTON-CHASSENON, depuis 2012.

Elle expose que le Conseil de Communauté s'est prononcé sur le principe d'une exploitation de l'espace de loisirs du Lac de Chassenon dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage à compter du 1^{er} mars 2023 ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure. Le Conseil a également approuvé le document contenant les caractéristiques des prestations que devait assurer le délégataire conformément au rapport présenté par le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-4 ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu l'avis du Comité technique du 28 juin 2022 ;

Vu la délibération 2022CC_07_136 du Conseil de Communauté du 5 juillet 2022 approuvant le principe de délégation de service public pour l'exploitation de l'Espace de loisirs du Lac de Chassenon ;

Considérant l'avis de concession lancé le 3 octobre 2022 ;

Considérant que la date limite de réception des candidatures et offres était fixée au 7 novembre 2022 à 12h00 ,

Considérant qu'une seule offre a été déposée dans le délai susvisé ;

Considérant l'avis de la Commission de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Espace de loisirs du Lac de Chassenon sur l'unique candidature et offre reçue ;

Considérant la négociation organisée avec le candidat le 29 novembre 2022 ;

Considérant que lors de cette négociation, le candidat a fait part de sa volonté de retirer sa proposition ;

Considérant l'acceptation par la Communauté de Communes du retrait de cette offre ;

Considérant qu'en l'espèce cette situation relève d'une absence d'offre ;

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté :

- de déclarer la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon, sans suite pour absence d'offre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 29/12/2022 520

ID : 085-248500563-20221213-2022CC_12_252-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Déclare la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon, sans suite pour absence d'offre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 décembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adeline Pouplin', written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-248500563-20221213-2022CC_12_252-DE